

Délibération n°2019/57

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivants ;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2019 :

Objet : Tarifs sponsors conférence internationale « santé »

Le conseil d'administration approuve les tarifs appliqués aux sponsors pour la conférence internationale « santé » organisée en partenariat avec les Hôpitaux Champagne Sud :

- Offre Gold : 4 166.67 € HT soit 5 000 € TTC
- Offre Silver : 1 666.67 € HT soit 2 000 € TTC
- Offre Bronze : 833.33 € HT soit 1 000 € TTC

Résultat du vote :

Nombre de membres : 22
Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 18 décembre 2019
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 20/12/2019

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 20/12/2019